



A l'attention de :

Monsieur Laurent MARCANGELI
Ministre de l'Action publique, de la fonction
publique et de la simplification
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 27 juin 2025

Monsieur le Ministre,

Depuis le 11 juillet 2023, nos organisations syndicales, conjointement avec la coordination des employeurs territoriaux, se mobilisent pour obtenir la transcription législative de l'accord Protection Sociale Complémentaire que nous avons conclu ensemble après une longue phase de négociation menée dans le cadre fixé par l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique.

La proposition de loi, qui est présentée au Sénat le 2 juillet prochain et portée par Isabelle FLORENNES, est issue d'un travail rigoureux des signataires de l'accord.

Nous nous étonnons d'apprendre par voie de presse votre volonté de reporter la mise en œuvre de cette loi au 1^{er} janvier 2029, par le dépôt d'un amendement du gouvernement.

Vous avez exprimé à plusieurs reprises votre enthousiasme pour le dialogue social, votre affection pour les agents de la fonction publique. Aussi, vous comprendrez que nous regrettons de ne pas avoir été consultés en amont sur l'intention du gouvernement de déposer un tel amendement.

Espérant qu'il n'est pas trop tard pour vous convaincre sur le bien-fondé de surseoir au dépôt de cet amendement, nous souhaitons, par cette correspondance, attirer votre attention sur les conséquences pour les agents territoriaux que cet amendement va entraîner. Différer la mise en œuvre de la loi au 1^{er} janvier 2029, c'est maintenir un très grand nombre de personnels sans couverture, qui risque à tout moment de basculer à demi-traitement. Un simple accident de la vie quotidienne, de circulation...etc., peut être générateur d'un arrêt maladie de plusieurs mois. Tout agent, même en bonne santé, peut basculer demain et à ne percevoir plus que la moitié de son traitement. Sans une couverture obligatoire, nous faisons, employeurs publics comme organisations syndicales, le constat de multiples situations difficiles lorsque les agents n'ont plus que la moitié de leur traitement pour subvenir à leurs besoins vitaux, comme se nourrir, se loger, se soigner.

Vous n'êtes pas sans savoir que le nombre de demandes de mise à la retraite pour invalidité ne cesse d'augmenter dans le versant territorial, que sa pyramide des âges est de plus en plus vieillissante et que le recul de l'âge légal du départ en retraite va accentuer ce phénomène. L'accord que nous avons signé avec l'ensemble des employeurs territoriaux prévoit dans sa partie 1.1.5 une période transitoire pour permettre aux collectivités locales de se mettre en conformité dans un délai raisonnable. Cette période transitoire a été reprise dans la proposition de loi qui dans l'article 6 prévoit un délai de mise en conformité qui peut aller jusqu'au terme du contrat collectif en cours lorsque le terme de celui-ci est antérieur au 1^{er} janvier 2027.

Il faut souligner que depuis le 1^{er} janvier 2025, alors que tous les agents auraient dû être couverts, il s'avère que plus de 100 000 agents ont renoncé à souscrire à une prévoyance.

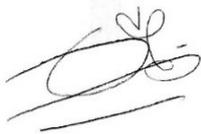
Repousser la date limite d'effectivité de la loi au regard des difficultés économiques liées aux décisions de ne pas augmenter le point d'indice, de supprimer la GIPA, d'abaisser le niveau d'indemnisation des congés maladie ordinaire va conduire à plus de difficultés sociales et de risque pour la santé des agents.

Les contrats collectifs à adhésion obligatoire sont nécessaires. Ils permettent de diminuer le coût de la prévoyance pour les agents et les employeurs. De plus, ils sont garants de l'équilibre des contrats.

Espérant vous avoir éclairé davantage sur les enjeux, dans l'intérêt des personnels, des collectivités locales et du services publics, nous vous demandons de bien vouloir renoncer à déposer cet amendement.

Sachez, Monsieur le Ministre, que nous sommes disponibles pour tout échange, toute rencontre que vous jugerez nécessaires. Vous remerciant de votre soutien, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos cordiales salutations.

Pour la CGT,



Damien MARTINEZ

Pour la CFDT,



Ingrid CLEMENT

Pour FO,



Dominique REGNIER.

Pour l'UNSA,



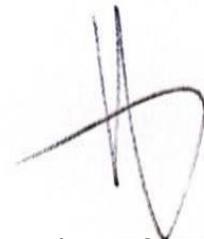
Charles COSSE

Pour la FAFPT,



Pascal DEREPA

Pour la FSU,



Julien FONTE.